



Projet pilote relatif aux amas de fumier au champ

Certains producteurs agricoles qui veulent entreposer leurs fumiers en amas dans un champ cultivé doivent participer à un projet pilote que coordonne le MAPAQ. Rappelons que cette participation est rendue obligatoire à la suite des modifications apportées en 2005 au Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

L'inscription au projet pilote est bien amorcée et se poursuit au fur et à mesure que les producteurs veulent déposer leur fumier en amas dans un champ. Mené à terme, le projet pilote permettra de parfaire la technique de stockage des fumiers en amas et de renforcer encore davantage les pratiques liées à la protection de l'environnement.

Pour ce faire, des visites dans les exploitations agricoles permettront d'apprécier, sur une large échelle, les mesures prévues dans le *Guide de conception des amas de fumier au champ* et, si nécessaire, de les améliorer. Le suivi touchant les amas de fumier se fera jusqu'en octobre 2008.

En outre, pour les producteurs inscrits au projet pilote, le REA prévoit qu'ils doivent signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) leur intention de déposer du fumier en amas dans un champ en faisant parvenir un avis de projet. Cet avis, accompagné de la confirmation écrite du MAPAQ relative à la participation au projet pilote, doit être

transmis au MDDEP au moins 30 jours avant le dépôt du fumier en amas dans un champ. Évidemment, les producteurs doivent aussi respecter les autres exigences du REA concernant l'entreposage en amas au champ.

Si vous croyez que ce projet pilote vous concerne et que vous n'y êtes pas encore inscrit, nous vous invitons à communiquer avec votre centre de services du MAPAQ pour vous inscrire dès maintenant.

PRODUCTEURS AGRICOLES DEVANT S'INSCRIRE AU PROJET PILOTE (Pour les lieux d'élevage produisant plus de 3 200 kg de P₂O₅)

PRODUCTIONS	OBLIGATION DE PARTICIPER À UN PROJET PILOTE SUR LES AMAS AU CHAMP	
	Municipalités mentionnées aux annexes II à V du REA	Autres municipalités
VOLAILLES	Obligation	Obligation
BOVINS DE BOUCHERIE	Aucun projet pilote Droits acquis	Obligation si agrandissement après le 7 juillet 2005
AUTRES	Amas au champ interdits	Obligation

N'OUBLIEZ PAS !

Au moment de votre inscription au projet pilote, il vous a été signifié que vous deviez, entre autres choses, obtenir des recommandations écrites de la part de votre agronome avant de procéder au stockage de fumier en amas dans un champ. N'OUBLIEZ PAS D'AVISER VOTRE AGRONOME, SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ FAIT.

**Il ne vous reste
que 71 jours...**

**pour nous faire parvenir
votre demande de
remboursement de taxes
foncières agricoles pour
les années 2006 et 2007
d'ici au 30 novembre 2006.**

Pour de plus amples renseignements:
1 866 822-2140

Les bonnes pratiques agroenvironnementales



Le MAPAQ a profité de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, qui a eu lieu le 10 septembre dernier, pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques agroenvironnementales, entre autres choses. À cette fin, des maquettes ont été conçues afin de rendre compte concrètement de l'utilité des haies brise-vent, des avantages des bandes de protection riveraines et des bénéfices liés au retrait des animaux des cours d'eau. La présence du Ministère dans les fermes à l'occasion de cet événement a été grandement appréciée par les nombreux visiteurs.

Photo: Daniel Turmel, MAPAQ

Le saviez-vous ?

Les étrangers raffolent de nos produits

En cinq ans, soit de 2001 à 2005, les exportations bioalimentaires du Québec sont passées de 3,3 milliards à 3,8 milliards de dollars, augmentant ainsi de 14% durant cette période. Les États-Unis demeurent la principale destination des produits bioalimentaires québécois, lesquels représentent plus de 63% des exportations en 2005. Au même moment, on constate une hausse de 219 millions (19%) de la valeur de nos exportations vers les autres pays. Parmi les marchés d'importance, se trouvent le Japon (14% des exportations), l'Union européenne (6%), l'Australie (2,2%), la Corée du Sud (1,9%) et la Chine (1,6%). Les produits bioalimentaires québécois séduisent de plus en plus des pays dits émergents, dont la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie.

Source: MAPAQ.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

www.mapaq.gouv.qc.ca